



AZIMUT

Pour diffusion immédiate

Le 13 juillet 2004

Symbole: AZM.Croissance TSX

Azimut et Kennecott signent une entente stratégique

Exploration Azimut Inc. (« Azimut ») annonce la signature d'une entente stratégique avec Kennecott Exploration Company (« Kennecott »), une filiale du Groupe Rio Tinto, un leader mondial dans la découverte, l'exploitation et la valorisation des ressources minérales. L'entente prévoit le développement d'une stratégie d'exploration pour l'or et des métaux de base sur un vaste territoire du Québec.

Les principaux points de l'entente, qui comporte trois phases, sont :

Phase I : Azimut délivrera à Kennecott une évaluation prévisionnelle du potentiel minéral sur un territoire de près de 500 000 km² afin d'identifier des cibles majeures d'exploration. Kennecott financera ces travaux en versant à Azimut un montant de 40 000 \$ Can répartis comme suit : 20 000 \$ à la signature de l'entente et 20 000 \$ à la délivrance de l'évaluation. Cette phase débute immédiatement et sera complétée en quatre mois.

Phase II : Sur les cibles nécessitant une évaluation additionnelle, Kennecott investira entre 5 000 \$ et 30 000 \$ par cible au cours d'une période subséquente d'une durée d'un an. Cette phase permettra de constituer une banque de cibles. Azimut sera l'opérateur.

Phase III : Kennecott aura l'option exclusive d'entrer en joint venture avec Azimut sur chaque cible identifiée aux conditions suivantes :

- Kennecott investira un montant de 1 000 000 \$ en travaux d'exploration, sur une période maximale de quatre ans, pour acquérir 60 % d'intérêt par propriété sélectionnée. L'investissement se répartira comme suit : 150 000 \$ la première année et un minimum de 250 000 \$ les années subséquentes. Kennecott sera l'opérateur.
- Kennecott versera à Azimut un bonus de 50 000 \$ par propriété sélectionnée parvenant au stade de forage.
- Après la formation du joint venture, Kennecott aura l'option d'acquérir un intérêt additionnel de 20 %, pour un total de 80 % d'intérêt, en délivrant une étude de faisabilité dans les cinq ans avec un investissement minimal de 100 000 \$ par année.

Sur toute cible identifiée, Kennecott aura l'option exclusive d'entrer en joint venture avec Azimut pour une période minimale de deux ans. Ce droit exclusif sera converti en droit de premier refus pour une période de trois ans si Kennecott n'a plus de propriétés sous option.

Au moment où les intérêts respectifs de Kennecott et d'Azimut dans une propriété sont soit de 60/40 % ou de 80/20 %, si l'une des parties ne contribue pas au financement du programme, l'intérêt de cette partie sera dilué. Un intérêt résiduel de 10 % ou moins sera converti en une royauté de 2,25 % pour l'or et de 1,2 % pour tous les autres métaux. Au moment de la mise en production d'une mine, 50 % de la royauté sera rachetable pour un montant de 5 000 000 \$.

Exploration Azimut Inc. est une société d'exploration développant des méthodes de pointe pour le ciblage à l'échelle régionale. Azimut considère le ciblage initial comme le facteur le plus critique pour l'exploration minière. La Société détient une méthodologie exclusive, conçue pour cibler plusieurs types de gisements majeurs et utilisable sur une base internationale. A ce jour, Azimut a 11 millions d'actions émises.

Contact et information

Jean-Marc Lulin, président et chef de la direction

Tél. : (514) 341-5326 – Fax : (514) 341-5327

Courriel : jmlulin@attglobal.net